

Compte-rendu du COPIL du site Natura 2000 Secteur des succs et du site ENS des massifs du Gerbier-Mézenc

Mercredi 6 décembre 2017 à 9h30 à Lachamp-Raphaël

Présents : Damien COCATRE (chargé de mission N2000/ENS au PNRMA), Dominique ALLIX (Maire de Lachamp Raphaël et président du site N2000), Bernadette ROCHE (Conseillère départementale et présidente du site ENS), C.Hopp (chargé de mission ENS et site du Gerbier au Département), Louis BUFFET (maire de Labastide sur Besorgues), Stéphane Deguilhem (adjoint Labastide sur Besorgues), Didier FREY et Christian DENIS (DDT07), Gil Guillaume (Gendarmerie Nationale), Françoise LAURENT (maire du Cros de Géorand), Jean-Paul ROCHE (FDC07), Elise VIAL et Isabelle GILLIBERT (ONF), Chantal BREYSSE (association des amis Loire et Gerbier), Dominique AUGER (CA07), Alexandre DUPONT (SICALA haut bassin de la Loire), Régine BOUCHET, René RARD (FDP07), Julien Lhoste (Guide Nature Randonnée), Michel CASTIONI (SBA), Vincent Raymond (CEN), Franck Gilbert (AGE RMC) , Fabrice Valentin (ONF43), Abel MOULIN (FFME07), Nancy DEBAUD, C.TIRELLI, Julie BEAL et Jules ROUSSEL (stagiaires BTS GPN), Eric LAVASTRE (foyer de ski de fond du Gerbier), François BOSSAN (propriétaire), Philippe COUSIN et Danielle LEGROS (LPO07), S.Charpenay (maire de La Rochette), Christine Frantz (salariée SMA au Gerbier), Alain MARION (Les ailes du Mézenc), Sylvain LECUNA (EDF production), Mr et Mme IMBERT (propriétaire), Mr et Mme NEY (VFPA), Mr et Mme PEJU (propriétaire), N.Dupieux (PNRMA07), Valérie CHARVILLAT (SMEC), Roland BISSONIER (sous-préfecture Largentière), Floriane MORENA (SMAC), Benjamin ROBERT (CDC Montagne d'Ardèche), Thierry CEYTE (propriétaire), Francis ENJOLRAS (mairie Sagne et Goudoulet), Omer CHARRE (lieutenant de louveterie), Guy FAURE (adjoint Mézilhac), Gérard MEYRUEIS,

Excusés : R.Schoekmel (Communauté de communes Val Eyrieux), N.Rousset (CD43), commune de Borée, Agence de l'Eau Loire Bretagne, A.Ladet (Expert scientifique et Frapna07), Christine Malfoy (CD07), CDRP07, F.Brun (député), R.Fayolle (CLAPAS), D.Leturdu (FFME07), D.Lonchamp (propriétaire), AFB 07, Service Eau DREAL, A.Triolle (Préfet), R.Bouchet (propriétaire), OT Val Eyrieux, P.Terrasse (Député), DDCSPP07, CDOS07, ADT07, CRPF, A.BERAT (PNRMA), CBNMC, Didier BOULLE (chargé de mission ENS et site du Gerbier au Département), Dimitri BRUN (SMA), Alain Eymar-Dauphin (ONEMA07), Charles VALETTE (CDC Montagne d'Ardèche)

Le diaporama diffusé le jour du COPIL ainsi que le rapport d'activité sont téléchargeables dans l'encart « Pour aller plus loin » à la fin de la page Internet du Parc située dans l'onglet « Nos actions », puis « Biodiversité » et enfin « Natura 2000 et les ENS » .

<http://www.parc-monts-ardeche.fr/actions-du-parc-en-faveur-du-territoire/biodiversite/natura-2000-et-les-ens.html>

Mr Dominique ALLIX, en tant que maire de Lachamp-Raphaël et Président du site N2000, accueille et remercie l'ensemble des participants au COPIL puis passe la parole à Mme Bernadette ROCHE, Présidente du site ENS, Elle remercie à son tour les nombreuses personnes présentes qui marquent ainsi leur intérêt et leur attachement à la protection des enjeux environnementaux du territoire Un tour de table permet à chacun de se présenter .Damien Cocatre projette ensuite le diaporama qui sert de support à son exposé.

Concernant les chiffres de fréquentation du Gerbier, Mr Allix précise que leur interprétation est difficile car ils fluctuent beaucoup selon les sources et les années. D.Cocatre confirme, que les éco-compteurs connaissent quelques dysfonctionnements que le Département s'attache à régler afin d'améliorer la fiabilité des comptages.

Concernant le suivi des espèces, Mr Eric Lavastre précise que la Chouette de Tengmalm a été entendue dans le secteur du Bois de Lanaud ces deux dernières années. Damien Cocatre précise qu'elle avait déjà été entendue dans ce secteur vers 2004-2005 et que c'est une bonne nouvelle qu'elle ait été contactée à nouveau.

Au sujet des marmottes, Mr Charpenay s'étonne que sa commune soit la seule en Ardèche où la chasse de cette espèce est autorisée. M Denis précise que l'autorisation de chasse de la marmotte sur cette commune fait suite aux dégâts occasionnés dans les prairies de fauche (instabilité des engins liée à la présence des galeries, terre dans le foin...). Il rappelle que les prélèvements, autorisés à l'ensemble des membres de l'ACCA, sont en pratique effectués par les seuls agriculteurs-chasseurs concernés par les dégâts et qu'ils représentent un nombre très limité d'individus, de l'ordre de 1 à 3 par an. Par ailleurs, le suivi annuel des populations de marmottes est assuré par les agents de l'ONCFS.

Concernant la table d'orientation du cirque des Boutières, Mr Alain MARION demande si l'emplacement retenu tient compte de la zone de décollage des parapentes. Damien Cocatre répond par l'affirmative et précise que les travaux se dérouleront au printemps prochain. La question du signalement depuis la route et le parking est posée. Damien Cocatre répond que la révision globale de la signalétique est prévue dans le cadre de l'étude sur le site classé du Mézenc que le Parc doit mener cette année.

Concernant le concours des prairies fleuries, la LPO07 exprime le souhait d'être informée de la localisation de parcelles concernées afin de prévenir le dérangement de la reproduction des Busards cendrés. Damien Cocatre répond que cette demande sera prise en compte en collaboration avec la Chambre d'agriculture qui est l'organisatrice du concours.

Concernant la visite de la zone humide des sources de la Loire, organisée dans le cadre de la fête des tourbières, l'animatrice du SMA indique qu'elle aurait souhaité en être informée. Damien Cocatre répond que Dimitri Brun du SMA a été associé à ce projet.

Concernant la pose des barrières à l'entrée des pistes forestières accédant à la tourbière de La Rochette, certains membres du COPIL s'interrogent sur leur efficacité lorsqu'elles restent ouvertes. Mme Gillibert indique que les agents de l'Office veillent à ce que les barrières soient refermées et que leur présence mêmes ouvertes, permet de verbaliser les contrevenants

Concernant le projet de restauration des zones humides du Bois de Cuze, le CEN demande s'il ne serait pas possible d'étendre le site ENS du Gerbier-Mézenc jusqu'à ce secteur afin d'obtenir des financements. Mr Allix suggère d'y inclure également le Ray-Pic. Mmes ROCHE et Hopp répondent que cela pourrait éventuellement s'envisager dans le cadre de la révision du schéma ENS en 2020 à surface constante de l'ENS. L'extension du site au Bois de Cuze devrait donc s'accompagner d'un retrait d'une zone de superficie équivalente à celle de l'extension. Cette procédure suppose une validation politique préalable par le Conseil départemental et implique la consultation des communes concernées par la réduction du périmètre. Damien Cocatre rajoute qu'au delà de cette opportunité de travailler sur le Bois de Cuze, une extension de l'ENS sur ce site serait tout à fait cohérente avec la politique ENS, voir même l'améliorerait, en considérant la similitude des paysages, milieux et espèces représentés sur le Bois de Cuze et sur les massifs du Gerbier et du Mézenc

La parole est alors donnée à l'assemblée pour les questions diverses., La nécessité d'être vigilant sur les panneaux de publicité autour du Gerbier est évoquée. Un représentant des propriétaires forestiers évoque un inventaire en cours des zones humides en forêts privées. Damien Cocatre précise que les connaissances en matière de zones humides en forêt sont incomplètes car le travail réalisé il y a quelques années n'avait pas permis un recensement exhaustif à partir des photos aériennes et des visites sur le terrain. Pour compléter cet état, l'ONF a réalisé par la suite un inventaire des zones humides dans les forêts publiques, à partir des documents

d'aménagements forestiers et de la connaissance des agents de terrain. Le travail évoqué complète l'état des connaissances sur la présence des zones humides dans les forêts privées.

Le sujet de la diminution des financements consacrés à l'animation Natura 2000 est évoqué. M. Denis confirme que l'animation du réseau Natura 2000 n'échappe pas aux économies budgétaires qui s'appliquent aux dépenses publiques en général. La mutualisation avec la politique ENS permet dans ce contexte la poursuite des objectifs souvent communs qui relèvent des deux politiques. La mutualisation de l'animation de plusieurs sites N2000 est un autre moyen de répondre aux restrictions budgétaires comme vient de le montrer le PNRMA, en se portant candidat à l'animation du site N2000 des tourbières de Saint-Agrève. La DDT07 a également fait le choix de prioriser les crédits sur les postes d'animation car comme cela a pu être constaté aujourd'hui, cela permet d'aller chercher d'autres financements pour pouvoir réaliser des actions. Enfin, il est précisé que la situation du financement de la politique Natura 2000 dans l'ex-région Rhône-alpes procède davantage des orientations choisies par le Conseil régional dans sa fonction d'autorité de gestion du Plan de Développement Rural que de la disponibilité des crédits de l'État et de l'Europe qui reste assurée.

Le COPIL s'est terminé à 12h suivi d'un temps d'échange autour d'un verre puis d'une visite du Bois de Cuze l'après-midi.